

## CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

**Le 29 novembre 2018 à 14h00**

*Institut FEMTO-ST  
Bâtiment TEMIS Sciences  
15 B, avenue des Montboucons  
25000 Besançon*

PARTICIPANTS	
NOM	QUALITÉ
Thérèse LEBLOIS	Directrice de l'Ecole Doctorale SPIM
Ei-Bay BOURENNANE	Directeur Adjoint de l'Ecole Doctorale SPIM
Alika ROSSETTI	Secrétaire de l'Ecole Doctorale SPIM (UFC)
Pierre-Cyrille HEAM	Directeur Adjoint DISC / FEMTO-ST
Serge GALLIOU	TF / FEMTO-ST
Alexandre MATIC	Représentants doctorants (TF / FEMTO-ST)
François LANZETTA	ENERGIE / FEMTO-ST
Nicolas ANDREFF	AS2M
Serge GALLIOU	TF
Sébastien ROTH	Représentant UTBM
Mathias HECKELE	Karlsruhe Institut für Technologie (KIT - Allemagne)
FAUVEZ Valérie	Représentante ITA FEMTO-ST
Sébastien EUPHRASIE	MN2S / FEMTO-ST
Sidi-Mohammed SENOUCI	DRIVE

## **I. BILAN RENTREE 2018/2019**

Hausse des inscriptions à l'UFC  
Baisse à l'UTBM  
Hausse à l'UB

Date limite pour les réinscriptions non encore faites : 31/12/18

La liste des doctorants non réinscrits à ce jour sera à transmettre aux directeurs de labos/départements pour UFC, UTBM et UB

Pour les dérogations, prendre en compte que des inscriptions se font après le mois de janvier.

Il faut être vigilant aux financements des thèses (Exemple : Pôle Emploi n'est pas un financement)

Au moment des auditions de 2<sup>ème</sup> année pour le financement, il faut penser à faire rappeler aux doctorants que leur financement doit être valide jusqu'à la soutenance.

Il est proposé que les encadrants qui ne prennent pas suffisamment en charge leurs doctorants n'aient pas d'attribution de contrats doctoraux l'année suivante.

Il est observé une augmentation des thèses financées en CIFRE et des thèses en cotutelle.

## **II. VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Financement à 1100€: Le seuil de pauvreté est fixé aujourd'hui à 1010€, le financement doit donc être supérieur au seuil de pauvreté. Il est proposé que le financement minimum soit aligné sur le SMIC, soit environ 1200€. Les labos peuvent aussi compléter les financements.

Le passage à 1200€ devrait se faire progressivement, afin qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur les inscriptions (1100€ puis 1200€, en 2 ans). Faire passer le message aux doctorants que cette augmentation se fait pour protéger leurs conditions de vie.

Le financement est donc fixé à 1100€ pour l'année 2019.

Il faut faire évoluer les mentions sur le LE2I sur le règlement intérieur, suite à sa restructuration :

- Stéphane GALLAND : UTBM/UB (une vingtaine de permanents, 28 doctorants, avec 8 HDR, Connaissance et intelligence artificielle distribuée (CIAD))
- Olivier TENIT : 33 permanents, avec 16 HDR et 15 doctorants, à Dijon, et un collègue sur Auxerre, UB

- Franck MARZANI : IMVIA, imagerie et intelligence artificielle, 48 enseignants chercheurs, UB, 36 HDR, 3 équipes, dont celle du Creusot qui est labellisée CNRS, 48 doctorants.
- Encore des doutes sur les personnes qui sont à Châlon pour leur affectation.
- Il faut plusieurs représentants de site à la Commission Formation.
- Les représentants des doctorants devront aussi être remis à jour, suite aux soutenances.
- Indiquer un représentant BIATSS UB ou UTBM.
- 
- Le taux d'encadrement de thèse est limité à 6 doctorants encadrés. Les cotutelles et les thèses CIFRE comptent pour moitié.
- 
- Les non-HDR peuvent faire jusqu'à 6 demandes de co-direction maximum.
- Il n'est pas nécessaire de faire des demandes pour les co-encadrements.
- Co-tutelles : La signature de la convention n'est pas obligatoirement préalable à l'inscription du doctorant. Pour les soutenances, il faut stipuler qu'il faut se référer à la convention de chaque doctorant, car c'est ce document qui fait foi.
- Soutenances : il est proposé de rajouter des informations sur les membres du jury.
- Soutenance en anglais : il n'est pas imposé un pourcentage de rédaction en anglais ou en Français. Ce qui est proposé : une introduction en Français, un bref résumé en Français à chaque fin de chapitre et une petite conclusion générale en Français. Les membres présents ne sont pas d'accord, car ces résumés seraient rédigés par le directeur de thèse. Il est décidé qu'un résumé long est suffisant.
- 
- Les modifications du règlement intérieures doivent être effectuées et le règlement diffusé aux membres du conseil, et sur le site de l'ED SPIM.

### **III. RAPPEL DES PROCEDURES DE RECRUTEMENT**

Les dossiers doivent être validés par le conseil de l'ED.

Projet de formulaire de recrutement en cours par le bureau du conseil de l'ED (formulaire à joindre au CR).

### **IV. NOUVEAU CALCUL D'ATTRIBUTIONS DES CONTRATS DOCTORAUX**

Cf tableau sur le Powerpoint joint

## **V. AVIS SUR LES CONTRATS DOCTORAUX REGION**

Cf Powerpoint ci-joint.

Définition HDR actif : HDR qui encadre une ou plusieurs thèses

Encadrement : 6 doctorants par directeur de thèse maximum

Point 1 : HDR actifs et disponibles

***La date du prochain conseil de l'Ecole Doctorale est fixée au jeudi 31 janvier 2019 à 14h, à l'Institut FEMTO-ST (15B, avenue des Montboucons – 25000 – BESANCON).***